



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'association Pétanque Loisir Détente
du 22 janvier 2023**

Le Dimanche 22 janvier 2023, à 9 heures, les membres de l'association Pétanque Loisir Détente se sont réunis à la salle des fêtes de Surzur en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents et représentés. Soit 33 présents et 4 représentés

L'Assemblée était présidée par Monsieur Christophe VOISIN, président de l'association et en présence des membres du bureau directeur composé de :

- Jocelyne DARDEVET, trésorière
- Gaëlle ARHAN, secrétaire

- Philippe HEMON, Vice-Président absent excusé

Membres actifs :

- Jean-Pierre COSTEMALE
- José FOUCHER
- Gaspard GUCCIARDI

Conformément aux statuts, aucun quorum n'étant indiqué, l'assemblée générale peut avoir lieu.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier
- Approbation du budget
- Présentation des projets 2023
- Cotisations

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral :

Le Président tient à remercier l'ensemble des adhérents pour leur présence et l'intérêt qu'ils portent aux activités et au développement de l'association.

Comme le précise le statut, les membres sont élus pour une durée de 3 ans, rééligibles indéfiniment.

L'an dernier, l'association comptait 75 adhérents à jour de leur cotisation, contre 64 en 2021.

Comme l'année dernière, nous avons participé au forum des associations le 10 septembre 2022 et avons accueilli 4 nouveaux adhérents.

En matière de communication, le site internet est toujours mis à jour et est alimenté régulièrement avec des articles, photos et vidéos.

Le président rappelle que la page Facebook est mise à jour régulièrement. Les adhérents sont invités à aller les consulter.

Comme il l'a été demandé lors de la dernière assemblée générale, un groupe WhatsApp a été mis en place.

Il rappelle, toutefois, que ce groupe est exclusivement dédié pour les adhérents qui souhaitent faire des parties de pétanque en dehors des horaires habituels ou montrer des photos ou documents concernant la pétanque.

Il a été constaté que des informations ou discussions n'avaient pas lieu d'y être présentes.

Durant l'année 2022, il a été organisé un concours de pétanque le 22 mai avec 48 équipes inscrites. Un concours le 21 août avec 36 équipes.

Comme en 2021 il a été organisé un concours au profit du Téléthon le 9 octobre. Cette année le concours a eu lieu toute la journée. 32 doublettes ont participé dont une équipe formée par Madame le Maire et son 1er adjoint ainsi que 5 équipes représentant les commerçants de Surzur.

Cette journée a été une grande réussite. Les frais d'inscriptions ainsi que les dons déposés dans l'urne ont été versés au Téléthon, soit une somme de 410€.

Concernant la soirée moules frites, sur demande de la mairie, celui-ci n'a pu avoir lieu comme les autres années le 13 juillet, mais le 22 juillet. A cette soirée nous avons servi environ 300 personnes. Effectivement nous aurions espéré avoir un peu plus de monde, mais nous retenons que cette soirée a été réussie. Nous avons eu beaucoup de remarques positives.

Cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu sans l'aide de tous les bénévoles et au non des membres du bureau, je vous remercie.

Pour finir sur l'année 2022, nous avons organisé pour la première fois un loto le 3 décembre 2022 à la salle des fêtes. Dès l'annonce du loto les réservations ont remporté un grand succès, nous étions déjà complets 15 jours avant. La capacité d'accueil de la salle étant limitée, nous avons, malheureusement, été obligé de refuser une centaine de personnes.

Pour une première, ça été une grande réussite. Nous avons reçu le jour-même et par mail des félicitations quant à la qualité des lots et à l'organisation. Les personnes ont passé une bonne soirée.

Le président remercie encore tous les bénévoles.

- Approbation du rapport moral à l'unanimité par l'ensemble des adhérents.

Rapport financier :

Le bilan financier est présenté par la trésorière Jocelyne DARDEVET et le détail est disposition de l'ensemble des membres de l'association.

BILAN FINANCIER

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures administratives ^①	182,57 €	Cotisations	899,00 €
frais manifestations ^③	10 518,67 €	recettes concours et moules frites	14 059,82 €
assurance ^④	158,91 €	Vente polo	35,00 €
		don	100,00 €
		subvention	450,00 €
TOTAL	10 860,15 €	TOTAL	15 543,82 €
RESULTAT ANNUEL		4 683,67 €	
<i>Report cumulé année N-1(dont compte titre 30.60€)</i>		<i>1 104,77 €</i>	
RESULTAT CUMULÉ		5 788,44 €	

- Approbation du bilan financier à l'unanimité par l'ensemble des adhérents.

Projet 2023 :

- Concours ouverts à tous
- Concours au profit du Téléthon
- Repas et concours des adhérents de l'association
- Concours internes sans remise de lot, avec partage de repas entre adhérents

Concernant le moules/frites le président fait part, que lors d'une réunion de bureau, il a fait part de son souhait de remplacer la soirée moules frites par un plat préparé par un prestataire. Exemple un cochon grillé ou autre.

Le moules/frites nécessite beaucoup de logistique, de déplacement, de besoin de véhicules, de matériel de cuisson et aussi de besoin de bénévoles.

A cela s'ajoute également le problème de stockage du matériel du jour de la location au jour du retour. Il y a aussi le problème pour le nettoyage du matériel.

Le choix d'un prestataire n'aurait pas le même coût.

Pour exemple, Jocelyne a contacté 3 prestataires, avec un prix allant de 10€ à 12€ par personne en proposant le cochon avec légumes (ratatouille et pommes de terre).

Ce qui nécessiterait de proposer les plats plus chers que pour le « moules frites ».

Resterait toujours le problème de la logistique pour les tables, bancs et buvette.

Il tient également à faire part, que nous avons eu un rendez-vous à la mairie avec Monsieur CAILLEAU. Celui-ci nous a indiqué que nous ne pouvons pas comme les autres années choisir le jour du feu d'artifice, car ce sont les pompiers qui proposeront un repas.

Par conséquent la mairie nous propose le 22 juillet ou un autre jour.

Il nous a fait part également, qu'au mois d'août une soirée Country serait prévue, et qu'à cette soirée pourrait être intégré notre repas pour thème soirée américaine.

Maintenant, une réflexion reste nécessaire, à savoir si nous devons conserver ce genre de manifestation ou organiser plus de concours, même interne, et se maintenir au loto qui nous apporte un bénéfice suffisant. Ce qui serait moins de travail.

Le président demande aux adhérents de bien vouloir voter pour savoir s'ils souhaitent ou pas maintenir une manifestation avec repas et en cas de maintien de cette soirée leur avis pour le maintien du moules frites ou le choix d'un repas préparé par un prestataire.

Le président pose la question :

1 – QUI NE SOUHAITE PAS MAINTENIR DE MANIFESTATION AVEC REPAS ?

27 adhérents sur les 34 exprimés ne souhaitent pas maintenir de manifestations avec repas, soit la majorité

- Loto. Il a été demandé à Monsieur CAILLEAU lors d'un rendez-vous, de pouvoir le faire dans la salle des sports. A savoir que la salle n'est pas chauffée. Nous allons donc réfléchir pour la date.

Pour l'organisation de toutes ces manifestations, il indique que nous ferons appel aux adhérents pour nous apporter votre aide selon les possibilités de chacun.

Le président donne la parole à la trésorière

Pour tous ces projets, le budget estimatif est de 15 600 €.

Pour l'année 2023 nous n'avons pas présenté de dossier de subvention, compte tenu du résultat de l'année 2022 et du budget prévisionnel de 2023.

Elle rappelle que les dossiers de subvention doivent être présentés avec sincérité.

En 2022 nous avons présenté pour la première fois une demande de subvention compte tenu du résultat financier de 2021.

Pour l'année 2023 nous n'avons pas présenté de dossier de subvention, compte tenu du résultat de l'année 2022 et du budget prévisionnel de 2023.

COTISATIONS 2023

Le nombre d'adhérents à ce jour, nous fait passer dans une tranche supérieure correspondant à une cotisation qui passait de 165€ à 300€ auprès de la compagnie MAIF.
Des devis comparatifs ont été demandés auprès d'autres compagnie.

Jusqu'à présent le contrat intégrait une couverture accidents corporels pour les adhérents.

Afin de ne pas augmenter les cotisations et après décision des membres du bureau, il a donc été décidé d'une part de changer de compagnie d'assurance et d'autre part de ne plus intégrer cette garantie. Un contrat a été signé avec la compagnie GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 69.57€.

En qualité d'association, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, nous avons le devoir de vous informer de votre intérêt à souscrire un garantie individuelle « accidents corporels » ou de vérifier auprès votre compagnie d'assurance.

Certains d'entre vous ont souvent cette couverture dans leur contrat d'assurance.

Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez adhérer auprès la compagnie d'assurance GROUPAMA en remplissant le bulletin d'adhésion pour un coût de 7€, montant qui sera à ajouter au montant de votre cotisation annuelle.

Par conséquent, le Président indique que les cotisations pour l'année 2023 resteront à 15 €, et 20 € pour un couple ou 2 personnes de la même famille.

Pour le paiement des cotisations 2023 vous avez la possibilité de payer votre cotisation en ligne sur le site Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/petanque-loisir-detente/adhesions/cotisations-adherents-1>

ou auprès de Jocelyne

Avant de vous donner la parole aux adhérents, le président demande aux adhérents s'il y a des personnes volontaires pour entrer dans le conseil d'administration en remplacement de Gaëlle ?

Jocelyne CHABEURLANT propose sa candidature au poste de secrétaire.

Annie GRISE et Martine FREOUR propose leur candidature pour devenir membres actifs.

Le Président donne la parole aux adhérents

QUESTIONS ADHERENTS :

- Dominique MICHEL : *Est-ce que l'on pourrait demander à la mairie de livrer du gravier pour l'entretien des terrains*

Réponse du président : c'est prévu à la fin de l'hiver

- José FOUCHER : *Est-ce que l'on a prévu l'achat d'un logiciel pour l'organisation des concours*

Réponse du président : A revoir en réunion

- Justine WINCKLER : *Est-ce que l'on pourrait demander à la mairie la possibilité d'avoir un boulodrome ou terrain couvert. Sinon Philippe HEMON avait un dossier pour présenter à la mairie pour la couverture des terrains par photovoltaïque financer par société*

Réponse de Jocelyne : On peut effectivement envoyer un courrier à la mairie. Et concernant la couverture photovoltaïque, le bureau n'en a pas eu connaissance et que dans un premier temps cela doit être étudié en réunion de bureau

Le président remercie les adhérents et leur donne rendez-vous aux terrains pour partager la galette des rois avant les parties de pétanque.

Le Président donne la parole aux adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10 heures 00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la trésorière.

A Surzur, le 24 janvier 2023

Le Président de séance
Christophe VOISIN

La trésorière
Jocelyne DARDEVET